

[Jean-Olivier Viout]



KLAUS BARBIE
Un enfant du fanatisme

Cette brochure réalisée à l'occasion du 30^e anniversaire du procès Klaus BARBIE tenu à LYON du 11 mai au 4 juillet 1987 est rééditée grâce au mécénat du District « LYON RÉGION » du ROTARY INTERNATIONAL



Textes : Jean-Olivier VIOUT

*Procureur général honoraire près la cour d'appel de Lyon
Procureur-adjoint au procès Barbie*

Le Rotary est une association internationale de 1 200 000 membres, vieille de plus d'un siècle et présente dans presque tous les pays du monde, dont la France, avec plus de 30 000 Rotariens. Par l'entremise de ce réseau important de décideurs locaux de bonne volonté, civiques et professionnels, sa mission est de servir autrui avec altruisme, de promouvoir des valeurs éthiques élevées, de lutter contre les discriminations, et de favoriser l'entente internationale et la paix entre les peuples.

Le Rotary accueille sans préjugé et sans distinction d'ethnie, de nationalité, de confession, d'origine, de genre, d'orientation sexuelle ou d'âge, toute personne prête à agir en portant les valeurs morales défendues par le Rotary.

Le Rotary est particulièrement à l'écoute des nouvelles générations, qu'il encourage à agir utilement pour la collectivité, qu'il contribue à instruire et éduquer, qu'il accompagne dans la préparation de leur avenir. Il insiste auprès des jeunes sur la tolérance et l'apprentissage de la différence : ainsi, il organise chaque année des milliers d'échanges internationaux de lycéens et des dizaines de rencontres internationales de la jeunesse.

Le Rotary soutient donc toute démarche visant à éveiller la conscience des jeunes sur le risque du fanatisme et des idéologies méprisant la dignité humaine. Aussi, Le District du Rotary de la région de LYON est heureux et fier de financer la réédition de cette brochure rédigée par le Procureur Général Honoraire de Lyon Jean-Olivier VIOUT, procureur-adjoint au procès Barbie.

Philippe GAY

Gouverneur du District « Lyon Région »

Avant-propos

Divers ouvrages ont été écrits sur l'officier SS Klaus Barbie. Cette plaquette n'a pas la prétention de les compléter. Elle s'adresse aux collégiens et lycéens, en premier lieu ceux de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

A l'occasion des 30 ans du procès Barbie, première condamnation prononcée par la France pour crime contre l'humanité, il a paru nécessaire de leur décrire l'itinéraire d'un jeune allemand endoctriné par l'idéologie nazie au point de devenir à Lyon, un tortionnaire responsable de la mort ou de l'envoi en camps d'extermination de plusieurs milliers d'hommes, femmes ou enfants.

Démonstration doit, en effet, leur être faite à travers l'évocation du parcours de Klaus Barbie, de la captation de l'individu que parvient à réaliser le fanatisme, pour faire de lui un objet au service d'une idéologie dédaignant le respect de la vie et de la dignité de l'Homme.

Captation d'une jeunesse ordinaire

25 octobre 1913 : Naissance de Nikolaus Barbie (prénom Klaus) à Bad Godesberg, petite ville de la vallée du Rhin, au sud de Bonn.

Son père est employé de bureau puis instituteur. Il va être engagé dans la Grande Guerre. Blessé à Verdun, il nourrira une haine farouche de la France surtout lorsque celle-ci occupera la Rhur.

Autoritaire et alcoolique, il élève durement le jeune Klaus et son frère Kurt de deux ans son cadet.

1925 : A l'âge de douze ans, Klaus Barbie quitte sa famille et rejoint comme interne le lycée Friedrich-Wilhelm à Trèves. Il s'engage bientôt dans le mouvement de la « Deutsches Jungvolk » (« Jeunesse allemande »).

1933 : Décès successifs de son frère puis de son père.

Hitler prend le pouvoir en Allemagne. Klaus Barbie s'inscrit aux « Hitlerjugend » (« Jeunesses hitlériennes »).

1934 : Obtient son baccalauréat mais ne poursuit pas d'études supérieures.

Entre dans le **Reichsarbeitsdienst** (Service du travail du Reich). Rejoint un camp de travail nazi où, à travers les préceptes déments enseignés par Hitler dans son livre *Mein Kampf* (mon combat), il est initié à l'idéologie national-socialiste. « Je devins alors nazi pour la vie » confiera-t-il plus tard.

1935 : Entre dans la **SS** (Schutzstaffel - escadron de protection), corps de police militarisé, en charge de la protection d'Hitler et de la lutte contre les opposants au régime nazi. Acquis à la cause de l'hégémonie de l'Allemagne, il est fasciné par les SS qui incarnent pour lui l'élite raciale et idéologique, au service du Führer.

Est affecté au **Sicherheitsdienst** (SD - service de sûreté), organe de renseignements de la SS. Il opère à Berlin puis à Düsseldorf. Se signale par son zèle dans les rafles de prostituées, d'homosexuels puis de juifs.

1936 - 1937 : Barbie suit la formation de l'école du SD à Bernau où se dispensent « une fausse éducation et un vrai dressage » des nouveaux SS appelés à assurer des fonctions d'encadrement.

1940 : Est nommé Untersturmführer SS (sous-lieutenant) - Mariage avec Regine Willms, membre du parti nazi dont il aura deux enfants.



Le SS zélé

1940 : Barbie est affecté aux Pays Bas, à La Haye puis à Amsterdam, dans un service en charge de l'arrestation des émigrés allemands, des juifs et des francs-maçons. Salué par ses supérieurs pour « son zèle, son sens de la discipline, son esprit de camaraderie et son efficacité ». Est promu au grade d'Obersturmführer (lieutenant) et décoré de la croix de fer.

Été 1942 : Envoyé en France. Chef de la sécurité à Gex puis à Dijon.

Fin 1942 : Affectation de Barbie à la Sicherheitspolizei de Lyon (sous occupation allemande depuis le 11 novembre 1942).

La police de sûreté (Sicherheitspolizei) et le service de la sécurité (Sicherheitsdienst) se divisent en six sections. Barbie se voit bientôt confier la direction de la Section IV, (la Gestapo) en charge de la lutte contre les résistants, les communistes et les Juifs. Son rayon d'action s'étend du Jura aux Alpes. Il compte plusieurs dizaines d'officiers et sous-officiers SS sous ses ordres.

Janvier 1943 : Barbie installe ses services au sein de l'hôtel Terminus proche de la gare de Perrache. Il réquisitionne une partie de la prison de Montluc. Un mois plus tard, celle-ci devient toute entière prison allemande.

Juin 1943 : Barbie implante la Gestapo à l'École du service de Santé militaire, avenue Berthelot. Des salles de torture sont aménagées au dernier étage, tandis que les caves font office de cellules.



Mai 1944 : L'École de santé militaire est atteinte par le bombardement américain sur les centres de triages ferroviaires de Lyon. Barbie doit transférer la Gestapo dans un immeuble de la place Bellecour.

Des antennes de la Gestapo ont été, par ailleurs implantées dans les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Saône et Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Neutraliser les Résistants

Efficacement renseignés par la Milice, Barbie et ses hommes s'acharnent à identifier et démanteler les réseaux de Résistance.

Pour extorquer des renseignements sur l'identité des membres qui les composent, la torture des hommes et femmes arrêtés est pratique courante. Secondés par des auxiliaires français, les agents de la Gestapo se livrent aux pires atrocités sur les hommes et femmes soumis à leurs interrogatoires.

Les agissements de Barbie lui valent le surnom de « Boucher de Lyon ».



Cave de l'École de Santé Militaire transformée en cellule par la Gestapo

Témoignage de Lise Lesèvre, agent de liaison d'un réseau de Résistance, arrêtée le 13 mars 1944, objet de 19 interrogatoires :

« J'ai eu d'abord les menottes avec des griffes à l'intérieur. On posait une question, on serrait. C'était infiniment douloureux. J'avais l'impression que mes ongles allaient tomber. J'ai été ensuite pendue par les poignets, les bras écartés. J'ai eu ce supplice bien des fois.

J'ai eu la baignoire ; c'était une épreuve terrible... une grande brute me pinçait le nez, j'étais obligée d'ouvrir la bouche pour respirer. Un autre avait une vieille boîte de biscuits rouillée avec laquelle il me versait de l'eau dans la bouche ouverte. J'ai eu ensuite les pieds liés sur une planchette. Barbie était au pied de la baignoire, il tirait sur une chaîne, je partais la tête sous l'eau... il paraît qu'il fallait boire tout de suite, pour se noyer ; il était alors obligé de vous sortir. Je n'ai pas su faire [...].

Il y avait aussi parmi les récréations de Barbie, une table d'étirement. C'était une table d'acier. On était étiré sur cette table, les poignets liés chacun d'un côté au bord de la table, les chevilles, pareil, à l'autre bout et Barbie frappait avec un nerf de bœuf, si bien que les chairs se rétractaient [...]. On m'a aussi fait mettre à plat ventre sur une chaise. On a attaché mes poignets d'un côté, mes genoux de l'autre. Barbie m'a alors montré un manche au bout duquel il y avait une boule hérissée de pointes. Il y avait un grand ressort qui commandait la boule. Alors l'instrument a commencé à me massacrer le dos... je ne pourrai pas vous dire combien de temps, j'ai dû perdre connaissance ».

(Témoignage au procès Barbie - 22 mai 1987)

Exterminer les Juifs

Avec zèle, Barbie met à exécution un plan arrêté par la dictature nazie tendant à l'éradication des populations juives d'Europe. Il ne s'agit plus d'arrêter et d'enfermer les juifs dans des camps, mais de les exterminer.

21 juillet 1941 : déclaration d'Hitler (parmi d'autres)

« Les Juifs sont le fléau de l'humanité [...] Si les Juifs avaient la voie libre comme ils l'ont au paradis soviétique, ils exécuteraient les plans les plus terribles [...] Qu'un seul État, pour quelque raison que ce soit, tolère une seule famille juive en son sein, alors cela constituera une source de bacilles génératrice d'une nouvelle infection. Lorsqu'il n'y aura plus de Juifs en Europe, plus rien ne s'opposera à l'unification des nations européennes ».

20 janvier 1942 : Dans le quartier de Wannsee à Berlin, quinze hauts responsables du Troisième Reich, se réunissent pour mettre au point l'organisation de la mise en œuvre de cette « **solution finale de la question juive** », voulue par Hitler. L'Histoire désignera cette extermination systématique des Juifs par le terme **Shoah** (en hébreu « catastrophe »).

En exécution de ce plan, Barbie organise sur toute l'étendue de la région, arrestations et rafles des juifs. Il cible leurs lieux de réunion et leurs organisations communautaires. La plupart sont regroupés à la prison de Montluc à Lyon, antichambre de leur acheminement vers les camps de la mort.



A partir du 29 mai 1942, tous les juifs de six ans et plus doivent, en zone occupée, porter une étoile jaune portant l'inscription "Juif", cousue visiblement sur le vêtement, côté gauche de la poitrine.

Témoignage de Raymonde Franceschini, résistante internée à Montluc

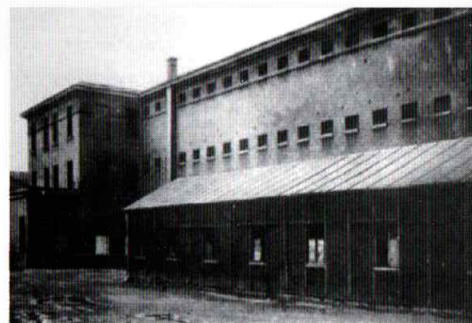
« La veille de Pâques 1944 [...] la Croix-Rouge nous a apporté deux œufs durs à chacune. Il y avait dans ma cellule, depuis peu, un enfant de dix ans [...] La gardienne m'a dit : « Il ne faut pas donner les œufs au petit ». C'est pourtant ce que j'ai fait dès qu'elle a refermé la porte. L'enfant était si heureux qu'il s'est jeté dans mes bras en me demandant : « Alors toi tu les aimes bien les juifs ? ».

Ce gamin de dix ans, ils sont venus le chercher dans la nuit et ils l'ont tué devant la porte à coups de galoches »

(Témoignage au procès Barbie - 5 juin 1987)

Montluc, haut lieu de la répression nazie

Depuis février 1943, cette prison militaire lyonnaise construite en 1921, à proximité de la Manufacture des tabacs a été réquisitionnée par Barbie. Il y fait enfermer des **résistants**, des **juifs**, ou simplement des **raflés**.



Prévue pour accueillir 200 détenus, elle est rapidement surpeuplée au point que l'on a dû vider les cellules (4 m²) de leur mobilier pour y entasser jusqu'à huit personnes. On a transformé les ateliers et magasins en locaux de détention collective.

Une baraque en bois insalubre devient lieu d'enfermement. Occupée majoritairement par des juifs on l'appelle communément « **La baraque aux juifs** ».

Témoignage d'André Frossard interné dans la Baraque aux Juifs, de décembre 1943 à août 1944

« Dans cette baraque aux Juifs, j'ai commencé à comprendre vraiment ce qu'était le crime contre l'Humanité par l'exemple d'un brave juif, genre bonnetier de la rue des Rosiers, homme simple et bon qu'un sous-officier avait pris comme tête de turc.

Celui-ci l'obligeait à répéter sans fin en allemand « Le juif est un parasite qui vit sur la peau du peuple aryen et il faut l'extirper ». Comme il ne parlait pas allemand, chaque syllabe lui posait une difficulté qui lui valait chaque fois des coups de poings et de pieds dans le ventre. Il avait fini par apprendre la phrase en entier, à force de coups et il la récitait de lui-même (...) C'est ça l'humiliation de l'être. Le jour où on l'a emmené pour le fusiller avec d'autres otages, le même sous-officier, sur le seuil de la porte dans la cour, devant les soldats allemands, l'a obligé à répéter une dernière fois « Le juif est un parasite qui vit sur la peau du peuple aryen et il faut l'extirper. » Et il l'a récité.

Le crime contre l'Humanité c'est cela. C'est d'abord de tuer quelqu'un pour le seul motif qu'il est né ; qu'il est venu au monde contre la doctrine ; qu'il n'a pas le droit d'exister. Et il faut que cette mise à mort soit précédée d'une tentative d'humiliation, d'abaissement, d'aviilissement de la personne ».

(Témoignage au procès Barbie - 25 mai 1987)

Avec ou sans bagage

Les détenus de la prison de Montluc doivent répondre à des appels inopinés, de plus en plus fréquents à partir du printemps 1944. Chaque nom appelé est accompagné de la mention « **Avec bagage** » ou « **Sans bagage** » dont la signification est connue :

Les détenus appelés « avec bagage » vont être conduits par cars ou camions, à destination de la gare de Perrache où ils seront placés dans des wagons de troisième classe, en queue de convois ferroviaires.

Les résistants seront le plus souvent dirigés vers Compiègne, lieu d'implantation d'un camp de regroupement, dans l'attente de leur déportation. Les juifs vont rejoindre le camp de regroupement de Drancy, dans la banlieue parisienne, antichambre des convois de la mort à destination des camps d'extermination, principalement celui d'Auschwitz-Birkenau.

Les détenus appelés « sans bagage » sont chargés dans des camions escortés de véhicules de la Gestapo. Conduits dans un lieu désert, à une distance plus ou moins éloignée de Lyon, ils sont immédiatement passés par les armes. On a chiffré à **au moins 700** le nombre de victimes de ces exécutions sommaires.

Quelques lieux d'exécutions sommaires

Bron ▶ 17 au 23 août 1944	109 exécutés	Neuille sur Saône ▶ 12 juin 1944	22
Châtillon d'Azergues ▶ 19 juillet 1944	52	Porte lès Valence (Drôme) ▶ 8 juillet 1944 (30 prisonniers de Montluc et 3 otages)	33
Communay (Isère) ▶ 9 juin 1944	18	Rillieux la Pape ▶ 29 juin 1944	7
Les Côtes d'Aray ▶ 27 juin 1944	4	Saint Laurent de Mure ▶ 17 juin 1944	10
Cours ▶ 6 mai 1944	15	Saint Didier de Formans ▶ 16 juin 1944	28
Dagneux ▶ 12 juin 1944	21	Saint Genis Laval ▶ 20 août 1944	120
Dardilly ▶ 21 avril 1944	6	Villeneuve (Ain) ▶ 13 juin 1944	19
Genas ▶ 12 juillet 1944	22	Villeurbanne/La Doua ▶ octobre 1943 / juillet 1944	77
Roche (Isère) ▶ 18 juin 1944	20	77 prisonniers condamnés à mort par le tribunal militaire allemand, ont été exécutés au stand de tir de la Doua.	
Le Pouzin ▶ 16 juin 1944	13		
Limonest/Lissieu ▶ 10 juin 1944	19		
Toussieu ▶ 12 juillet 1944	28		

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

La guerre permet au soldat d'ôter la vie à son adversaire pour les besoins du combat mais n'autorise pas tout. Un combattant peut se rendre coupable de crime de guerre dont il devra répondre devant un tribunal. Par exemple, lorsqu'il assassine, torture ou déporte des populations civiles ; lorsqu'il exécute des otages ; lorsqu'il maltraite des prisonniers de guerre.



Le second conflit mondial avec son cortège d'atrocités dont l'holocauste de plusieurs millions de juifs, tziganes, résistants et autres opposants au régime nazi va, en 1945, conduire les pays alliés à créer une nouvelle catégorie de crimes : **les crimes contre l'humanité**.

Le premier d'entre eux se dénomme le **génocide**. C'est le crime extrême qui consiste en l'élimination physique intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe d'individus en raison de leur nationalité, de leur race, de leur religion, ou de leurs opinions politiques.

Aux côtés du génocide, les autres crimes contre l'humanité sont constitués par les meurtres, viols, déportations, réductions en esclavage, actes de tortures, persécutions de toute nature, commis de manière systématique, dans le cadre d'un **plan concerté**, à l'encontre d'un groupe d'individus pour des **motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste**.

Le 8 août 1945, les alliés décident de créer un Tribunal militaire international ayant pour siège Nuremberg, chargé de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité reprochés aux principaux chefs nazis. Le 2 septembre suivant, est pareillement constitué un Tribunal militaire international siégeant à Tokyo en charge de juger les crimes commis sur les théâtres d'opération d'Extrême Orient.



Une audience du Tribunal militaire international de Nuremberg

« Il ne peut y avoir demain de société des nations sans une morale internationale, sans une certaine communauté de civilisation spirituelle, sans une hiérarchie identique des valeurs »

Réquisitoire de François de Menthon, procureur français devant le Tribunal militaire international de Nuremberg, le 17 janvier 1946

Le procès de 1952

Fin août 1944, Klaus Barbie a quitté définitivement Lyon. Au lendemain de la libération de la ville, (3 septembre 1944), l'arrestation du « boucher de Lyon » occupe les esprits. Mais Barbie demeure officiellement introuvable. Le 31 août 1946, un magistrat militaire décerne un mandat d'arrêt à son encontre, mais sans résultat.

Une poursuite a, en effet, été engagée contre lui et contre son supérieur hiérarchique direct, le Kommandeur Werner Knab, pour des crimes commis dans le département du Jura, notamment lors des « Pâques sanglantes de Saint Claude ».

Extrait de l'arrêt de mise en accusation rendu le 10 octobre 1951 par la chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Lyon :

« Le neuf avril, mil neuf cent quarante quatre, dans la matinée, toute la population mâle de Saint-Claude, en âge de porter des armes, fut invitée à se rendre sur la place du Pré. Là, Barbie procéda à l'arrestation de plus de trois cents hommes qui furent conduits, d'abord à l'Ecole Supérieure de filles puis déportés en Allemagne. Plus de la moitié périrent dans les camps de concentration ; les survivants en revinrent dans un état de santé déplorable. »

Par jugement du 29 avril 1952 rendu par contumace (en l'absence de l'accusé), le Tribunal Militaire de Lyon condamne Klaus Barbie pour ces faits à la **peine de mort**.



La rafle du jour de Pâques 1944

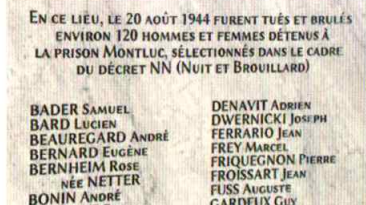
Tableau peint de mémoire par l'artiste Hildebrando Moro, victime de la rafle de Saint Claude, déporté à Neuengamme.

Le procès de 1954

La procédure de 1952 n'ayant visé que des crimes commis par Barbie dans le département du Jura, une nouvelle poursuite est engagée contre lui ainsi qu'à l'encontre de 18 membres et 2 auxiliaires français de la Gestapo de Lyon.

L'acte d'accusation reproche à Barbie plusieurs dizaines d'actes de tortures et des meurtres perpétrés dans les locaux de la Gestapo de Lyon et autres lieux. Il lui est également imputé d'avoir commandité ou organisé les exactions suivantes :

- ▶ Les exécutions sommaires de Bron, Communay, Neuville sur Saône, Dagneux, Villeneuve, Saint-Didier de Formans, Saint Laurent de Mure, Roche, Toussieu, Genas, Chatillon d'Azergues, Lyon (place Bellecour, devant le café du Moulin à Vent, chemin Barthelemy Buyer), Limonest, Saint-Genis Laval, Villeurbanne/ la Doua etc.
- ▶ La rafle, le 14 décembre 1943, à Nantua (Ain), de 120 hommes valides suivie de leur transfert au camp de Compiègne en vue de leur déportation.
- ▶ L'arrestation, le 20 octobre 1943, de 25 ouvriers du garage Citroën de Lyon (réquisitionné par l'occupant) pour être déportés, en représailles à un mouvement de grève.



Par jugement rendu par contumace le **25 novembre 1954**, le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon condamne une seconde fois Klaus Barbie à la **peine de mort**.

Procédure de 1954 : Extrait de l'acte d'accusation

« Le dimanche 20 août 1944, dans la matinée, 110 détenus⁽¹⁾ de la prison militaire de Montluc, étaient rassemblés dans la cour de cet établissement et après avoir eu les mains liées, étaient embarqués dans deux cars et un camion, en direction de Saint Genis Laval près de Lyon.

Le convoi, précédé de plusieurs voitures de tourisme, pénétrait peu après dans l'enceinte du fort de « Lorette » à Saint Genis Laval et, dans une maison affectée jadis au gardien du fort, les détenus dont plusieurs femmes, étaient exécutés sans jugement par les Allemands à la mitraillette. Ensuite les cadavres étaient arrosés d'essence et incendiés. Avant leur départ, les troupes allemandes dynamitaient et faisaient sauter la maison ... »

⁽¹⁾ On établira postérieurement au procès, que le nombre de victimes s'est élevé à 120

La traque

Localisé en Allemagne par les forces américaines d'occupation, Barbie a été recruté en avril 1947 par le service de renseignement de l'US Army (Counter Intelligence Corps, CIC), soucieux d'obtenir la collaboration d'anciens nazis ayant traqué les réseaux communistes en Europe.

Le 23 mars 1951, bénéficiant du concours des services américains qui lui ont facilité l'obtention de faux passeports sous l'identité d'Altmann, Barbie, sa femme et ses deux enfants quittent clandestinement l'Europe par le port de Gênes et gagnent l'Argentine puis la Bolivie. En Bolivie, Barbie crée une entreprise d'import-export, puis dirige successivement une compagnie minière et une compagnie maritime. Il fréquente parallèlement les dignitaires des dictatures militaires qui se succèdent dans ce pays. Il devient même un conseiller spécial de la police. En 1957, il acquiert la nationalité bolivienne.

En 1971, les autorités judiciaires allemandes renoncent à toute poursuite contre Barbie, bien que formellement identifié sous l'identité de Klaus Altmann.

Une telle impunité entraîne la mobilisation de **Beate et Serge Klarsfeld**. Beate est une militante allemande qui s'est rendue célèbre, en 1968, en giflant le chancelier d'Allemagne fédérale Kurt Kiesinger pour rappeler publiquement son passé nazi. Elle est mariée à Serge Klarsfeld, avocat-historien, qui mène une action opiniâtre pour faire traduire en justice les auteurs et complices de la Shoah encore vivants. En 1972, Beate Klarsfeld se rend à La Paz pour protester publiquement contre le refus de la Bolivie d'extrader Barbie.



De son côté, Serge Klarsfeld, avec l'aide d'un opposant au régime bolivien Gustavo Sanchez Salazar et de l'écrivain philosophe français Régis Debray, ancien compagnon de Che Guevara, tente d'organiser l'enlèvement de Barbie en vue de sa remise à la justice française. Mais l'opération échoue.

Finalement, à la faveur du retour d'un régime démocratique en Bolivie et de l'accession de Gustavo Sanchez Salazar aux fonctions de vice-ministre de l'intérieur, Klaus Barbie est expulsé de Bolivie, le 4 février 1983. Le lendemain 5 février, il arrive à Lyon où il est écroué à la **prison de Montluc**, celle-là même où il avait sévi, **symbole fort voulu par le ministre de la Justice Robert Badinter**.



6 mars 1972 : Beate Klarsfeld et Mme Ita Halaubrenner (dont le mari et les trois enfants morts en déportation, ont été arrêtés par Barbie) manifestent à La Paz devant le bureau de Barbie.

Vers un nouveau procès

Dans sa cellule de la prison de Montluc, Klaus Barbie sait que les condamnations dont il a fait l'objet, en 1952 et 1954 sont lettres mortes. En effet, celles-ci ont été prononcées sous la qualification de crimes de guerre et sont ainsi tombées sous le coup de la prescription pénale qui ne permet pas de mettre à exécution une condamnation criminelle prononcée depuis plus de 20 années.

Sa dernière condamnation remontant à 1954 et celle-ci n'ayant pu être mise à exécution dans un délai de 20 ans, Barbie jouissait d'une impunité depuis 1975.

Mais dans l'intervalle, l'équité avait rejoint le droit. En effet, le parlement français avait voté, le 26 décembre 1964, une loi déclarant **imprescriptible** le crime contre l'humanité.

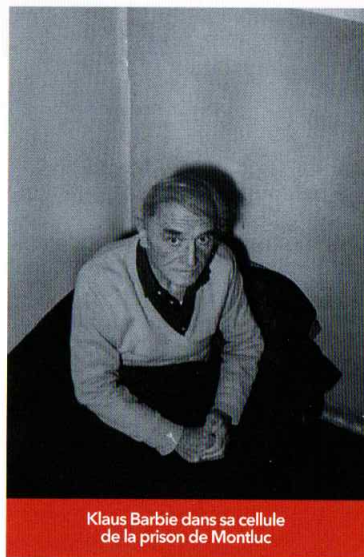
Il ne restait donc plus à la Justice qu'à rechercher s'il n'existait pas des exactions de Barbie oubliées dans les poursuites de 1952 et 1954 et qui, pouvant recevoir la qualification de crimes contre l'humanité, autoriseraient un troisième procès, cette fois en sa présence.

Trois crimes contre l'humanité incontestables, pour lesquels Barbie n'avait jamais été poursuivi, sont rapidement identifiés :

- ▶ La rafle de la rue Sainte Catherine à Lyon, le 9 février 1943.
- ▶ L'enlèvement des enfants de la colonie juive d'Izieu (Ain), le 6 avril 1944.
- ▶ L'organisation à Lyon, d'un convoi ferroviaire à destination des camps de la mort, le 11 août 1944.



Dès son arrivée à la prison de Montluc, Barbie est inculpé pour ces crimes contre l'humanité par le juge d'instruction lyonnais *Christian Riss*. Bénéficiant de tous les droits reconnus aux personnes poursuivies, il est assisté d'un avocat, en l'espèce *Maitre Alain de la Servette*, alors bâtonnier de l'ordre des Avocats au barreau de Lyon, qui s'est auto-désigné.



Klaus Barbie dans sa cellule de la prison de Montluc

La rafle de la rue Sainte-Catherine

Le premier chef d'accusation dont doit répondre Klaus Barbie est celui dit de la rafle de l'U.G.I.F.

Sur ordre du gouvernement de Vichy, les diverses œuvres sociales juives ont dû se regrouper au sein d'une « Union générale des Israélites de France » (U.G.I.F). A Lyon, au 12 rue Sainte-Catherine (proche de la place des Terreaux), a été implantée la cinquième direction de l'U.G.I.F qui recouvre la section lyonnaise du Comité d'Assistance aux Réfugiés et la Fédération des Sociétés Juives de France.

Le 9 février 1943, Barbie organise une descente de ses hommes dans les locaux de la rue Sainte-Catherine suivie d'une souricière durant une heure, pour appréhender tous ceux qui viennent s'y présenter (employés du bureau d'assistance et assistés). Au total **86 personnes** sont capturées et incarcérées au Fort Lamothe à Lyon, en raison du surcroisement de la prison de Montluc. Elles sont transférées le surlendemain à Chalon-sur-Saône puis au camp de Drancy (à l'exception de deux d'entre elles qui sont parvenues à s'échapper).

80 vont être déportées. Seules 3 survivront.

La responsabilité de Barbie a été établie à partir de divers rapports administratifs qu'il a adressés au « Commandant de la police de sûreté et des services de sécurité dans le ressort du commandant militaire en France », et retrouvés par Serge Klarsfeld ; *rapport du 12 février 1943 (extrait)* :

Notre service ici avait appris qu'il existait à Lyon, 12 rue Sainte Catherine, un comité juif d'assistance aux émigrés, aidant les Juifs désireux de quitter la France pour se réfugier en Suisse à préparer le franchissement illégal de la frontière. Le 9 février 1943, une action de capture de ce comité a été entreprise. Au moment de l'arrestation, plus de 30 Juifs se trouvaient déjà dans les bureaux [...] Au cours de l'heure qui a suivi d'autres Juifs se sont présentés et 86 personnes au total ont pu être arrêtées.

Signé "Le Chef de l'Einsatzkommando, par délégation Barbie SS- Obersturmführer"



Source: Association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France

La rafle des enfants d'Izieu

Le deuxième chef d'accusation porté contre Klaus Barbie vise la rafle organisée le jeudi 6 avril 1944 à Izieu, discret village de l'Ain perché sur les hauteurs de la commune de Brégnier-Cordon où s'était installée en mars 1943, une colonie d'enfants juifs.

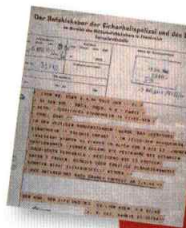
Précédemment implantée à Palavas les Flots (Hérault), celle-ci avait dû se replier dans cette région, en raison de l'occupation du sud de la France par les troupes allemandes, à partir du 11 novembre 1942.

L'occupation de la région d'Izieu avait été concédée par Hitler à l'Italie fasciste du dictateur Benito Mussolini. La présence des juifs y étant tolérée, la directrice de la colonie de Palavas, Mme Sabine Zlatin, avait opportunément fait choix de ce lieu paraissant offrir toute sécurité. Mais la chute de Mussolini et la signature d'un armistice entre l'Italie et ses alliés allait entraîner, à partir de septembre 1943, la prise de contrôle de la région par l'occupant nazi.

Informé de l'existence à Izieu de cette colonie d'enfants Juifs, Barbie s'empresse d'ordonner son démantèlement et de soumettre ses occupants à la « solution finale ». Le jeudi 6 avril 1944, vers 9 heures du matin, des soldats en uniforme et des hommes en civil, transportés par deux camions, font irruption dans les locaux de la colonie et avec brutalité, embarquent les 44 enfants présents et 7 membres de l'encadrement. Tous sont conduits à Lyon à la prison de Montluc d'où ils repartiront le lendemain à destination du camp de Drancy. Dès le 13 avril, 33 des enfants et trois des sept adultes sont déportés à Auschwitz - Birkenau par le 71^e convoi de la mort. Les autres suivront quelques jours plus tard. Seule surviva la monitrice Léa Feldblum.

Le télégramme accusateur

Barbie a rejeté toute responsabilité dans la rafle des enfants d'Izieu mais la découverte par Serge Klarsfeld, dans les archives du mémorial de la Shoah, du télégramme signé de sa main, le 6 avril 1944, par lequel il rend compte à sa hiérarchie de la conduite de l'opération et de ses résultats, a constitué la preuve irréfutable de son implication dans la commission de ce crime contre l'humanité.



LYON 6 avril 1944 - 20h10
A : BDS - ABTL 4B - Paris
Objet : Colonie enfants juifs - Izieu - Ain

« Il a été mis fin ce matin aux activités du foyer d'enfants juifs "colonie enfants" d'Izieu-Ain. Au total quarante et un enfants âgés de trois à treize ans ont été arrêtés. De plus l'ensemble du personnel juif, soit dix têtes dont cinq femmes, a également été arrêté. Il n'a été trouvé ni argent liquide, ni objets de valeur. Le transport vers Drancy aura lieu le 7 avril 1944. **Le commandant du Sipo et du SD, Lyon 4 B 61/43, par ordre lieutenant SS Barbie.** » (Le télex parle de 41 enfants car il ne comptabilise pas les 3 adolescents âgés de plus de 15 ans.)



Tous les enfants figurant sur cette photo ont été exterminés à Auschwitz-Birkenau

Les enfants d'Izieu... coupables d'être nés

Sami Adelsheimer **5 ans**,
 Hans Ament **10 ans**,
 Nina Aronowicz **11 ans**,
 Max-Marcel Balsam **12 ans**,
 Jean-Paul Balsam **10 ans**,
 Esther Benassayag **12 ans**,
 Elie Benassayag **10 ans**,
 Jacob Benassayag **8 ans**,
 Jacques Benguigui **12 ans**,
 Richard Benguigui **7 ans**,
 Jean-Claude Benguigui **5 ans**,
 Barouk-Raoul Bentitou **12 ans**,
 Majer Bulka **13 ans**,
 Albert Bulka **4 ans**,
 Lucienne Friedler **5 ans**,
 Egon Gamiel **9 ans**,
 Maurice Gerenstein **13 ans**,
 Liliane Gerenstein **11 ans**,
 Henri-Chaïm Goldberg **13 ans**,
 Joseph Goldberg **12 ans**,
 Mina Halaunbrenner **8 ans**,
 Claudine Halaunbrenner **5 ans**,

Georgy Halpern **8 ans**,
 Arnold Hirsch **17 ans**,
 Isidore Kargeman **10 ans**,
 Renate Krochmal **8 ans**,
 Liane Krochmal **6 ans**,
 Max Leiner **8 ans**,
 Claude Levan-Reifman **10 ans**,
 Fritz Loebmann **15 ans**,
 Alice-Jacqueline Luzgart **10 ans**,
 Paula Mermelstein **10 ans**,
 Marcel Mermelstein **7 ans**,
 Théodor Reis **16 ans**,
 Gilles Sadowski **8 ans**,
 Martha Spiegel **10 ans**,
 Senta Spiegel **9 ans**,
 Sigmund Springer **8 ans**,
 Sarah Szulklaper **11 ans**,
 Max Tetelbaum **12 ans**,
 Herman Tetelbaum **10 ans**,
 Charles Weltner **9 ans**,
 Otto Wertheimer **12 ans**,
 Emile Zuckerberg **5 ans**.

Encadrement :

Lucie Feiger **49 ans**,
 Mina Friedler **32 ans**,
 Sarah Levan-Reifman **36 ans**,
 Eva Reifman **61 ans**,
 Moïse Reifman **62 ans**,
 Miron Zlatin **39 ans**,
 Léa Feldblum **(seule survivante)**

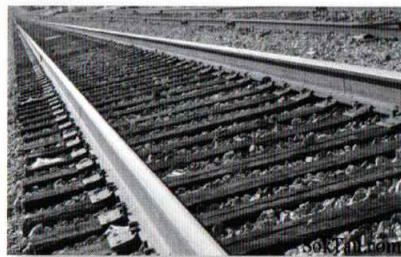
Témoignage d'Elie Wiesel

« Pour la première fois, un peuple tout entier - du plus petit au plus grand, du plus riche au plus déshérité - fut condamné à l'anéantissement. Le déraciner, l'extraire de l'Histoire, le tuer dans la mémoire en tuant sa mémoire, tel fut le projet de l'ennemi [...] Car être juif était un crime qui réclamait la peine capitale. Marqué, isolé, humilié, battu, affamé, torturé, le juif fut livré au bourreau non pour avoir proclamé une vérité quelconque, ni pour avoir possédé richesses et trésors enviés, ni pour avoir adopté un comportement interdit ; le juif fut condamné à mort parce qu'il était né juif, parce qu'il portait en lui une mémoire juive... »

(Témoignage au procès Barbie - 2 juin 1987)

Le convoi du 11 août 1944

Troisième chef d'accusation : le vendredi 11 août 1944, un convoi ferroviaire quitte la gare de Lyon-Perrache. A son bord, près de **650 détenus**, extraits principalement de la prison de Montluc et, pour une centaine d'entre eux, de la maison d'arrêt de Saint-Paul. Il est à destination des camps de transit de la région parisienne, mais devant l'avancée des troupes alliées, il prend la direction de Chalon-sur-Saône, Vittel et Rothau (Bas-Rhin) où 221 hommes non juifs sont débarqués pour rejoindre le camp de concentration de Natzweiler-Struthof situé à huit kilomètres. Le train gagne ensuite Sarrebruck où les wagons des hommes, femmes et enfants juifs sont accrochés à un autre train en partance pour le camp d'Auschwitz-Birkenau. 64 femmes non juives restées dans un wagon sont dirigées sur Berlin puis conduites au camp de Ravensbrück.



La cour de rassemblement des détenus à la prison de Montluc, au matin du 11 août 1944

La responsabilité de Klaus Barbie dans l'organisation de ce dernier convoi de la mort parti de Lyon a été établie grâce à des témoignages indiscutables, notamment celui du **Dr Alice Joly-Vansteenberghe** incarcérée en août 1944, pour faits de résistance, au rez-de-chaussée de la prison de Montluc.

Confrontée à Barbie, elle a formellement confirmé sa présence, le 11 août 1944 au matin, au moment de l'extraction des femmes juives de la cellule qu'elle partageait avec elles, en vue de leur embarquement dans la cour de l'établissement.

Il en a été de même du témoignage de **Mme Anne-Marie de Sainte-Marie** qui se trouvait dans la cour de Montluc au moment du rassemblement des prisonniers et qui fut giflée par Barbie en personne.

59 autres crimes contre l'Humanité

Aux trois principaux chefs d'accusation, s'en est adjoint un quatrième visant les sévices infligés à **37 résistants** et **21 juifs**, avant leur envoi en camps de concentration, ainsi que la mort, dans la baraque aux Juifs de Montluc du professeur **Marcel Gompel**, des suites des tortures qu'il avait endurées au cours de multiples interrogatoires.

Un procès hors norme

Ce n'est plus un tribunal militaire mais une juridiction de droit commun qui va juger Klaus Barbie, en l'espèce la cour d'assises du Rhône compétente en matière criminelle. L'organisation du procès doit prendre en compte des sujétions particulières : la durée prévisible des débats (une cinquantaine de jours), le nombre exceptionnel de représentants des médias qui ont annoncé leur présence (quelque 600 journalistes et techniciens en provenance des cinq continents), l'accueil de nombreux témoins dont certains d'âge avancé et invalides, le grand nombre d'avocats représentant les victimes souhaitant se porter parties civiles qui devront prendre place dans le prétoire, et enfin les mesures particulières de sécurité imposées par la personnalité de l'accusé et la gestion du nombreux public que l'on pressent.

L'exiguïté de la salle d'audience historique de la cour d'assises impose d'organiser le procès en un autre lieu. Certains proposent de le délocaliser hors du palais de justice. Mais il ne saurait en être question, Barbie devant symboliquement être jugé dans l'habituel « espace public de la loi ». Décision est donc prise de transformer le vaste atrium du palais de justice en salle d'audience, en augmentant sa capacité d'accueil par la création d'une architecture éphémère avec mezzanine. D'autant que le procès doit intégrer un autre paramètre : celui de la présence de caméras qui vont assurer l'enregistrement audiovisuel des débats qu'une loi votée le 11 juillet 1985, rend désormais possible.

L'ouverture du procès, le **lundi 11 mai 1987, à 13 heures 10**, est relayée en mondovision aux quatre coins de la planète. L'entrée



La salle d'audience éphémère du procès Barbie (architecte Denis Eyraud)

de Barbie dans le prétoire suscite un long et pesant instant de curiosité. Le président **André Cerdini** auquel a été confiée la direction des débats, procède au tirage au sort des neuf citoyens jurés qui vont composer la cour d'assises, aux côtés de trois magistrats professionnels (le président et deux assesseurs). Le sort désigne quatre femmes et cinq hommes de toutes origines professionnelles. On trouve un employé de banque, un technicien motoriste, un agent commercial, un comptable, une employée de bureau, une mère au foyer etc... Leur moyenne d'âge est de 39 ans. Aucun d'eux n'a vécu en adulte la période de l'occupation allemande.

Appel est fait des victimes ayant souhaité se constituer parties civiles. Elles sont au nombre de 149 représentées par 39 avocats. On compte plusieurs grandes figures des barreaux de Paris et Lyon, parmi lesquelles **Serge Klarsfeld**. L'accusation va être conduite par le procureur général **Pierre Truche**, assisté du substitut général **Jean-Olivier Viout**. Au banc de la défense, a pris place le médiatique avocat parisien **Jacques Vergès**.



Après avoir, répondu sans réticence, deux audiences durant, aux questions du président sur son curriculum vitae, Klaus Barbie, au troisième jour du procès, provoque un coup de théâtre en déclarant qu'il refuse désormais d'assister aux débats au motif qu'il est citoyen bolivien et qu'il a été extradé illégalement de Bolivie.

Devait-on faire comparaître de force Klaus Barbie ou lui reconnaître le droit concédé à tout accusé de refuser d'être présent à son procès ? Une fois encore, Barbie va être traité en justiciable ordinaire. Il ne sera ramené de force dans le prétoire que pour être confronté avec certaines de ses victimes qui n'avaient pu être mises en sa présence depuis son retour en France, ainsi que pour le verdict.

Ceux qui se sont alors hasardés à affirmer que le procès privé de la présence de Barbie, allait perdre de son intérêt, doivent rapidement reconnaître leur erreur. Car le siège vide dans le box déserté par Barbie, suivant son procès à distance, piteusement claquemuré dans sa cellule de prison, va permettre à la parole des victimes d'occuper toute la place de l'enceinte judiciaire. Va se substituer à l'émotionnel du face à face physique « accusé- victime », l'émotionnel de la restitution en direct et en temps réel, de la mémoire, à travers des témoignages criant d'authenticité :

- ▶ Témoignage de Sabine Zlatin, portant le deuil des enfants de la colonie d'Izieu dont elle était la directrice et faisant le récit de leur tragique et révoltant destin.
- ▶ Témoignage de Gilberte Levy-Jacob, assistante sociale à l'UGIF, victime survivante de la rafle du 9 février 1943.
- ▶ Témoignage de Simone Kadosche-Lagrange exprimant, 40 ans après, son vécu de gamine de 13 ans interrogée avec brutalité par Barbie avant de connaître l'enfer d'Auschwitz-Birkenau.
- ▶ Témoignage de Lise Lesèvre, vieille dame de 86 ans, tenant à témoigner debout, pour la mémoire des morts, faisant récit des tortures qui lui furent infligées par Barbie avant d'être déportée.
- ▶ Témoignages de ces femmes survivantes du camp de Ravensbrück défilant à la barre, derrière Geneviève de Gaulle... sans omettre les propos forts des témoins dits d'intérêt général qui poseront leur regard et leur jugement sur cette dantesque page de notre histoire : Elie Wiesel, André Frossard, Jacques Chaban-Delmas notamment... Pour n'en citer que quelques uns...

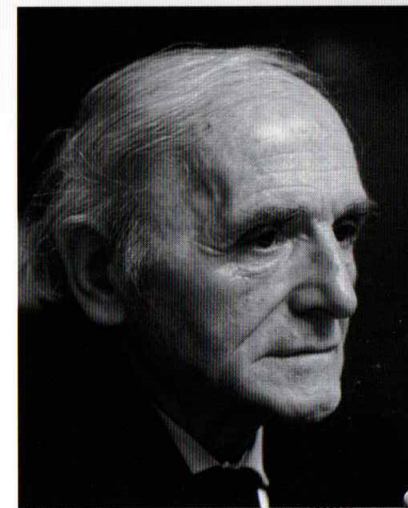


Le 3 juillet 1987, après que Barbie et sa défense aient eu la parole en dernier, pour répondre au procureur général ayant requis la réclusion criminelle à perpétuité, le président déclare les débats clos. Ils ont duré 190 heures, au cours de 37 audiences.

Le 4 juillet 1987, à 0 heure 10, à l'issue de 6 heures 32 minutes de délibéré, les trois magistrats et les neuf jurés composant la cour d'assises du Rhône rendent leur verdict par la voix de leur président.

Aux 340 questions relatives à la culpabilité, ils ont répondu OUI ; à la 341^e question relative à l'octroi des circonstances atténuantes, ils ont répondu NON. **Barbie est, en conséquence, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.** Il demeure impassible au prononcé du verdict.

Pour la **première fois** de son Histoire, la France vient de condamner un individu pour **crime contre l'humanité.**



Bulletin

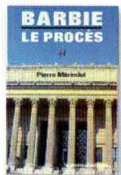
LYON, 4 juil (AFP) - Klaus Barbie condamné à la réclusion criminelle à perpétuité (officiel).

Témoignage d'André Frossard

« Je crois avoir compris comment on fait les Barbie. Les Barbie, en général, sont des médiocres qui ont donné leur conscience au parti ; qui ont fait abdication totale de leur conscience personnelle. Elle est mise en dépôt au siège du parti nazi et on ne la recouvre jamais. En échange, le parti vous désigne le bien et le mal et vous donne un pouvoir de vie et de mort sur votre semblable. L'abandon de votre conscience vous vaut ce surcroît de puissance que vous n'obtiendriez jamais par vos propres moyens... C'est pourquoi, les Barbie en général ne manifestent aucune espèce de regret ou de repentir ; ils n'ont jamais récupéré leur conscience ; elle a été enfouie dans les décombres du bunker de Berlin où Hitler est mort et ils ne la retrouveront jamais ».

(Témoignage au procès Barbie - 25 mai 1987)

Pour en savoir plus...



Pierre Méridol
« Barbie - Le Procès »
Ed. La Manufacture
Lyon / 1987



Tom Bower
**« Klaus Barbie : itinéraire
d'un bourreau ordinaire »**
Ed. Calmann-Lévy - Paris / 1984



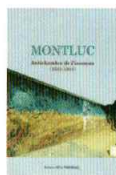
Sous la direction
de Bernard-Henry Lévy
**« Archives d'un procès :
Klaus Barbie »**
Ed. Le Livre de Poche
Paris / 1987



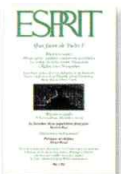
Peter Hammerschmidt
**« Klaus Barbie -
Nom de code : Adler »**
Ed. Les arènes - Paris / 2016



**« Procès Barbie -
L'agence France-Presse
raconte »**
Ed. AFP - Paris / 1987



Bruno Permezel
**« Montluc,
antichambre de
l'inconnu : 1942 - 1944 »**
Ed. BGA Permezel - Lyon / 1999



Pierre Truche
**« La notion de crime
contre l'Humanité »**
in Esprit N°181 - mai 1992



Sabine Zlatin
**« Mémoires de
la « dame d'Izieu »**
Ed. Gallimard - Paris / 1992



Jean-Paul Jean et Denis Salas
**« Barbie, Touvier, Papon :
des procès pour
la mémoire »**
Coll. Mémoires, N°83-
Ed. Autrement - Paris / 2002



Beate et Serge Klarsfeld
« Mémoires »
Ed. Fayard-Flammarion
Paris / 2015

Crédits photographiques

Pages 3, 6, 12, 14
*Mémorial national de la prison
de Montluc*

Page 9
Mairie de Saint-Claude

Page 11
Archives Serge Klarsfeld

Page 16
La Maison d'Izieu

Autres clichés
*Archives judiciaires
et collections particulières*

[Jean-Olivier Vout]



KLAUS BARBIE
Un enfant du fanatisme



SOYONS L'INSPIRATION

